LE NUMÉRO : 25 CENTIMES

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION
LILLE, 186, Rue de Paris
PARIS, 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

MARDI 7 JUILLET 1931

BUREAUX :
ROUBAIX, 45, rue de la Gare, 45 — Téléph. 9-51
TOURCOING, 3, rue Fidèle Lehoucq — Téléph. 9-85

Directeur : Eug. GUILLAUME

LA CRIMINELLE IMPRUDENCE DE DEUX AVIATEURS A CAUSÉ DIMANCHE UNE CATASTROPHE A HIRSON

En voulant décoller d'un terrain de fortune un avion-berline est allé se jeter dans la foule parmi laquelle on releva cinq morts et dix blessés dont deux très grièvement

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Seul de toute la presse, nous avons annoncé qu'au cours de l'après-midi de dimanche une démonstration aérienne s'était terminée en catastrophe à Hirson. On va voir par les détails que nous avons recueillis sur place, à la suite de quelle invraisemblable légèreté. On ne saurait, en effet, se montrer trop sévères pour les deux pilotes, un garagiste de Rethel et un mécanicien attaché à son service, qui sans autorisation préalable, sans un semblant d'organisation, étaient venus en ce jour de fête à Hirson, se livrer à je ne sais quelle foire aux avions sur un terrain qui n'était nullement préparé. Fait plus grave, les autorités locales leur avaient opposé une interdiction formelle, dont ils n'ont tenu aucun compte. Ils se sont tirés indemnes de cette folle aventure. Malheureusement, de paisibles promeneurs, des curieux qui se trouvaient à la limite du terrain, ont été fauchés. Cinq personnes ont succombé et un enfant, soigné à l'Hôpital, ne laisse pour ainsi dire plus d'espoir d'être sauvé. Un autre blessé devra subir l'amputation d'un bras ; les autres victimes, moins atteintes, ont pu ou vont regagner leur domicile.

A Hirson, la consternation est générale ; inutile d'ajouter que la fête qui s'y donnait ce jour-là à l'occasion de la Braderie annuelle, a été arrêtée et les réjouissances, prévues pour la soirée, supprimées.

Le Parquet de Vervins qui garde à sa disposition les deux aviateurs, a engagé une minutieuse enquête pour détermier des responsabilités qui ne font doute pour personne.

UN MEETING QUI N'EN EST PAS UN

Pour la clarté, nous allons exposer les faits dans leur succession. Une grande braderie qui attire la cohue des grands jours, tend, à Hirson, à devenir une tradition annuelle fixée au premier dimanche de juillet et pour laquelle le Maire règle par arrêté des dispositions spéciales de circulation et de service.

A cette occasion qui lui paraissait favorable à ses projets d'exhibition productive, un garagiste de Rethel, M. SANDRE, décida de venir avec deux appareils et son mécanicien, M. LAPORTE, pilote également, donner des baptêmes de l'air. Quelques jours auparavant, M. Sandre avait rencontré deux amis d'Hirson, MM. Maurice Douvin et Carrier, avec qui il s'entendait pour le prêt d'un terrain, une prairie récemment fauchée, sur le champ Roland, située à 2 k. 500 au nord-ouest d'Hirson.

Un meeting ne s'y était-il pas tenu il y a de cela environ 3 ans ? Précisons de suite qu'une manifestation aérienne se déroula, en effet, à cet endroit, mais que le terrain avait été aménagé, qu'on y avait retiré suffisamment de clôtures, que les appareils plus petits décollaient plus aisément et qu'enfin, l'organisation avait été faite selon les règles et tous détails de gardiennage.

M. Sandre se souciait, lui, fort peu de tous ces détails. Il ne demanda aucune autre autorisation que celle du propriétaire du terrain et fit imprimer des milliers de prospectus, où les habitants de la région étaient invités à consacrer leur dimanche à la grande braderie, avec manifestation aérienne, baptêmes de l'air. On pouvait visiter les avions moyenant un franc ; une vraie foire !

L'INTERDICTION DES AUTORITÉS

Les autorités qui n'avaient été saisies d'aucune demande d'autorisation s'étonnèrent quelque peu de voir l'annonce dans un journal local de vendredi. Elles s'étonnèrent bien davantage lorsque dimanche, vers 10 h. 30, deux avions survolèrent la ville à très faible hauteur. C'étaient Sandre, qui pilotait un petit biplace, et Laporte sur une grosse berline Blériot, à 7 places. Le petit avion atterrit sans difficultés ; la berline fausa la béquille à l'atterrissage sur un terrain à peine débarrassé de son foin et où les pacages de l'hiver dernier avaient laissé mainte embûche, et cela sur une distance de moins de 200 mètres où un tel engin ne pouvait avoir ses aises. Il fut entendu que la berline resterait livrée à la curiosité des visiteurs et de fait au cours de l'après-midi à raison de 20 sous par tête, des gamins l'envahirent successivement pour voir « comment on y était ». L'autre avion ferait les baptêmes de l'air.

Survint alors M. Moreaux, commissaire de police, qui interpella Sandre, lui réclamant une autorisation. L'aviateur le prit de haut, déclarant qu'on entravait les efforts des chevaliers de l'air par des formalités administratives dont il n'avait que faire, « attendu qu'à Suippes où il avait récemment évolué, on ne lui avait rien demandé ; qu'il ferait juger ces procédés par son ami Riché, le ministre de l'Air, et que d'ailleurs les gendarmes avaient été prévenus ».

Ces derniers l'étaient si peu qu'ils dressèrent à Sandre une série de contraventions et se joignirent ainsi qu'un adjoint au maire, aux observations de M. Moreaux. Ce dernier décida alors d'en référer au maire, M. le sénateur Villemant, et s'abouchait immédiatement par téléphone avec le chef du sous-secteur aéronautique, M. Cormorant, commissaire spécial à Dunkerque. La réponse était claire : « aucun meeting, aucun baptême de l'air ne peut avoir lieu sans l'autorisation du préfet du département ».

M. Villemant, qui allait rejoindre en auto à Vervins, le sous-préfet M. Brunette, en recevait une nouvelle assurance et invitait le commissaire de police à confirmer l'interdiction. Ce fut fait au début de l'après-midi, alors que de nombreux curieux se dirigeaient vers le champ Roland et regardaient M. Moreaux un peu comme un trouble-fête. M. Sandre s'engagea à arrêter les baptêmes de l'air et à reprendre la route de Rethel dès qu'il aurait pu satisfaire ses derniers visiteurs.

LA CATASTROPHE

Hélas, le départ de la berline pilotée par Laporte fut le désastre que l'on sait. L'avion trop lourd et déjà accidenté, ne put décoller et, arrivant à la limite du terrain, vint défoncer la barrière, tuant sur place trois personnes et en blessant d'autres.

Un adjoint qui avait vu de loin survenir le malheur, cria « couches-vous », mais l'avion obliquant brusquement sur la droite vint poursuivre sa randonnée de mort jusqu'à une seconde barrière qu'il renversa aussi brutalement, tuant deux autres personnes. Quelques mètres plus loin, l'avion se retournait complètement pour se poser sur les réservoirs d'essence du plan inférieur. Le pilote en sortait indemne, ainsi qu'un passager de ses amis.

SCENES D'HORREUR

Cette tragédie n'avait duré que quelques instants. L'hélice avait tout haché, fauché sur son passage et le spectacle était lamentable. La seconde de stupeur passée, on s'empressa auprès des victimes.

Des femmes, de pauvres enfants venus là en innocents curieux. Une maman cherchait sa petite fille qui se trouvait sur le passage du bolide dans une petite voiture. Par bonheur, la fillette avait, quelques instants plus tôt, exprimé le désir d'être portée par un parent qui la tenait entre les bras, saine et sauve. La voiturette fut retrouvée tordue, écrasée à cinquante mètres plus loin.

Cinq morts : Mme MOUFLARD, née Antonia Gouvion, 46 ans, rue de la Capelle, à Hirson ; Mme MOUFLARD, née Marthe Lefèvre, 41 ans, d'Hirson ; Mlle Pauline HELLER, 26 ans, rue Thiers, à Hirson ; Mme MOREAU, née Mercédès Lacaille, 26 ans, d'Hirson et son fils, Roger MOREAU, âgé de 3 ans.

(Lire la suite en deuxième page)

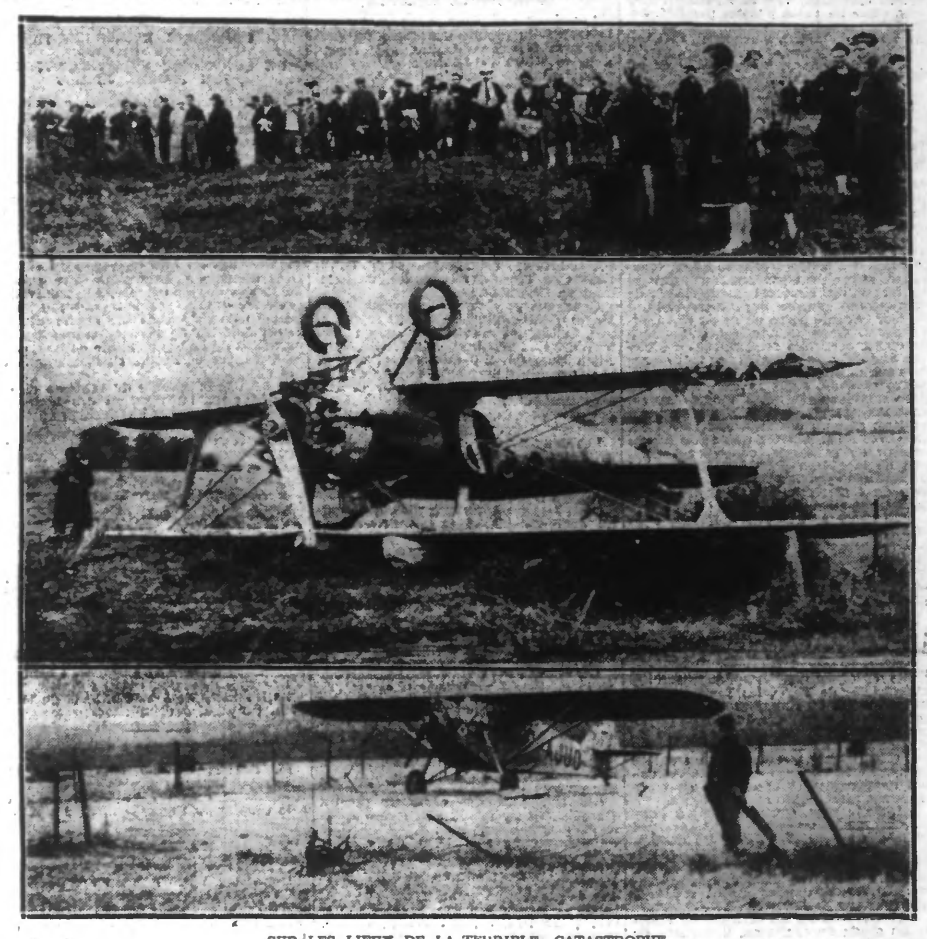

SUR LES LIEUX DE LA TERRIBLE CATASTROPHE

EN HAUT : La foule commentant l'imprudence des aviateurs. — AU MILIEU : L'avion-berline retourné dans le champ Roland. EN BAS : La clôture défoncée par l'avion et l'endroit où se produisit le premier choc. On aperçoit, au premier plan, les débris d'une voiture d'enfant.

UN ÉVADÉ DU BAGNE arrêté à Lille

Dans le code pénal français il existe une peine accessoire, la relégation, qui peut être prononcée après trois condamnations. Cette mesure infamante entraîne pour celui qui en est frappé le séjour obligatoire jusqu'à sa mort, à la Guyane, où il doit se présenter à dates fixes, au bureau du pénitencier.

François GÉRARD

Etant relativement libres, les relégués ont beaucoup plus de facilités pour s'évader et fréquemment l'administration fait insérer dans le bulletin de police criminelle des notices de recherches d'exilés à perpétuité. Avec les moyens dont disposent actuellement les services de police, ces amoureux de la liberté ne vont guère loin et peu de temps après leur retour en France, ils se font pincer et vont à nouveau « moisir » dans les prisons.

Cet inconvénient vient d'arriver à un voleur dont le casier judiciaire est orné de multiples condamnations et qui a profité pendant seize ans de la « belle » rêve de tous les hôtes forcés de la Guyane.

Marcel-François Gérard, âgé de 45 ans, et né à Paris, se fit remarquer au cours de sa jeunesse par une aptitude spéciale à détrousser ses contemporains. La police, à plusieurs reprises, l'arrêta ; il fut condamné et cela ne lui ôta pas l'envie de recommencer. Et la dernière fois, pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour, Gérard fut condamné à la relégation, ceci se passait en 1913.

Le nouveau Guayannais, en passant par le dépôt de Saint-Martin-de-Ré, gagna sa nouvelle résidence : Saint-Laurent-du-Maroni. Le 23 décembre 1916, grâce à de nombreuses complicités, il quitta le pays de l'or et des fièvres, gagna le Vénézuela, puis la Havane, et revint en France.

Quinze ans s'écoulèrent ; on semblait l'avoir oublié, quand malheureusement pour lui, samedi, à Lille, il fut remarqué par deux agents de la Sûreté qui lui mirent la main au collet.

Déféré au Parquet, François Gérard, en attendant son retour au bagne, pourra méditer des avantages et des inconvénients de la liberté.

L'AUGMENTATION de 15 0/0 sur les loyers

On rappelle *que le 15 juillet prochain l'article 11 de la loi du 30 juin 1929 entre en application. On sait que cet article prévoit une augmentation de 15 % de la valeur locative de 1914.*

Cette majoration, courant du 1er juillet 1931, est payable, pour la première fois, le 15 courant, pour les locataires payant leur terme d'avance, et le 15 octobre prochain, pour les locataires payant à terme échu.

Il est utile de rappeler, en ce qui concerne les charges, qu'aucune augmentation nouvelle n'est prévue par la loi, ces charges étant toutes de trente pour cent du loyer d'avant-guerre pour les locataires ayant opté pour le forfait autorisé par la dite loi.

RUPTURE DES RELATIONS ENTRE LA BOLIVIE ET LE PARAGUAY

On mande de Buenos-Ayres au « Daily Mail » que la Bolivie a informé la S.D.N. qu'elle cessait toutes relations diplomatiques avec le Paraguay.

LES FUNÉRAILLES DU DUC D'AOSTE

M. Mussolini a décidé que les obsèques du duc d'Aoste auront lieu le 7 juillet, dans l'après-midi. La dépouille sera inhumée au cimetière de Redipuglia.

LE VOLEUR DU « NORD-TISSUS » A BAUVIN, A ÉTÉ ARRÊTÉ

Nous avons dit dans quelles circonstances Henri Trédez, avait dérobé une somme importante à ses patrons, la « Société du Nord-Tissus », à Bauvin et comment il avait pris le train pour Lille et tenté infructueusement de négocier 40.000 francs de bons volés au « Crédit Lyonnais ».

On supposait qu'après son échec à la banque du Crédit Lyonnais, Trédez avait pris le train pour Paris.

Il n'en était rien !...

Après avoir erré dans le pays, Trédez regagna le domicile conjugal où sa femme voulut bien l'accueillir.

Dimanche matin, Mme Trédez restituait à M. Louchart, directeur du « Nord Tissus » les titres et l'argent volés par son mari. En réalité, celui-ci avait dépensé une partie de la « belle galette », mais pour que son époux « s'en sorte » le moins péniblement possible, Mme Trédez avait consenti à rembourser intégralement, de ses économies, la somme soustraite.

Ceci n'évitera pas toutefois que l'action de la Justice ne suive son cours, car il y eut vol avec effraction.

Les gendarmes d'Annœullin furent donc dimanche chez Trédez et l'arrêtèrent dans le grenier, où il se cachait.

Lundi matin, il fut conduit au Parquet de Lille, où M. Thermes le maintint en état d'arrestation.

En réalité, la somme volée s'équilibre de la sorte : 40.000 francs de bons et 12.735 francs en espèces, soit 52.735 fr. et non 80.735 fr. comme il a été dit.

Henri Trédez a choisi Me Paul Thellier comme avocat.

LE CONFLIT DU TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING

D'APRÈS LES CHIFFRES OFFICIELS 15.000 ouvriers auraient repris le travail

Après sept semaines de grève, la physionomie de ce lundi a été quelque peu différente de celle des sept lundis précédents.

Hier, en effet, on a parlé de reprise, on a fait plus qu'en parler, on a repris le travail en plusieurs endroits.

On sait que les organisations ouvrières avaient signé un accord avec les patrons indépendants, accord basé sur les propositions transactionnelles de M. Pierre Laval. Cet accord devait avoir pour sanction la reprise du travail dans les usines intéressées hier matin.

La reprise s'est effectuée dans les maisons en question, avec des effectifs variables.

Il nous est évidemment impossible de vérifier l'effectif des ouvriers rentrés au travail, aussi ne publierons-nous que sous toutes réserves les chiffres qui nous ont été communiqués. On verra que la balance n'en est pas toujours absolue et c'est pourquoi nous insistons sur cette impossibilité dans laquelle nous sommes de garantir les effectifs. Le fait certain c'est que la marge est assez grande entre les chiffres officiels de la Préfecture, 15.000 rentrées et l'effectif représenté par les maisons signataires de l'accord : environ 32.500.

Cet écart peut se justifier de plusieurs façons : beaucoup de frontaliers ne sont pas revenus au travail, ils « attendraient les événements ». D'autre part, au siège des Syndicats confédérés on nous a dit que nombreux étaient les ouvriers qui se présentèrent au siège lundi matin pour vérifier avant de rentrer si leur patron était bien signataire de l'accord.

En somme, on le voit, il faut attendre à aujourd'hui pour être fixés.

Ajoutons, d'autre part, qu'à la fin de cette journée qui se déroula paisiblement, de nouvelles adhésions venaient renforcer le nombre des industriels indépendants.

A Roubaix, les reprises constatées hier s'élèvent à 7.350 dans 94 usines

L'ordre de reprise lancé ces jours derniers a provoqué un certain mouvement chez les grévistes et hier matin de nombreux ouvriers occupés dans les usines de Roubaix, indépendantes du Consortium, ont repris le travail.

En effet, on a constaté qu'il y avait 7.000 rentrées dans les firmes ayant accepté les conditions Laval, c'est-à-dire dans 81 établissements.

D'autre part, 350 reprises ont été enregistrées dans treize usines affiliées au Consortium.

Nous publions ces chiffres sous toute réserve bien que nous ayant été communiqués officiellement.

LES DÉFECTIONS CHEZ LES « FRONTALIERS »

Contrairement à ce qui avait été escompté, les frontaliers ayant regagné les usines furent peu nombreux et c'est probablement de ce côté qu'il faut attribuer l'insuccès du mouvement de reprise. D'autre part, il y a lieu de supposer que beaucoup d'entre eux n'ont pas voulu s'aventurer sans être en possession du coupe-file les autorisant à passer librement la frontière. Ce laissez-passer est fait d'un carré de carton rouge portant, d'un côté, l'inscription suivante : « Le porteur de la présente carte travaille dans une usine textile où l'accord s'est fait entre organisations patronales et ouvrières », et de l'autre le cachet du Syndicat auquel les travailleurs sont affiliés.

Ces cartes, remises par les syndicats français aux centrales textiles belges, sont distribuées aux intéressés par les soins de ces derniers groupements. On croit que les reprises seront plus importantes aujourd'hui, car la distribution de ces laissez-passer a dû être terminée hier.

Des perquisitions

Samedi dernier, la police locale a lacéré des affiches séditieuses émanant des syndicats unitaires et qui avaient été placardées en ville.

D'autres affiches incitant les ouvriers à ne pas reprendre le travail ont été, de nouveau, hier, collées en différents endroits et ont subi le même sort que les précédentes.

(Lire la suite en deuxième page)

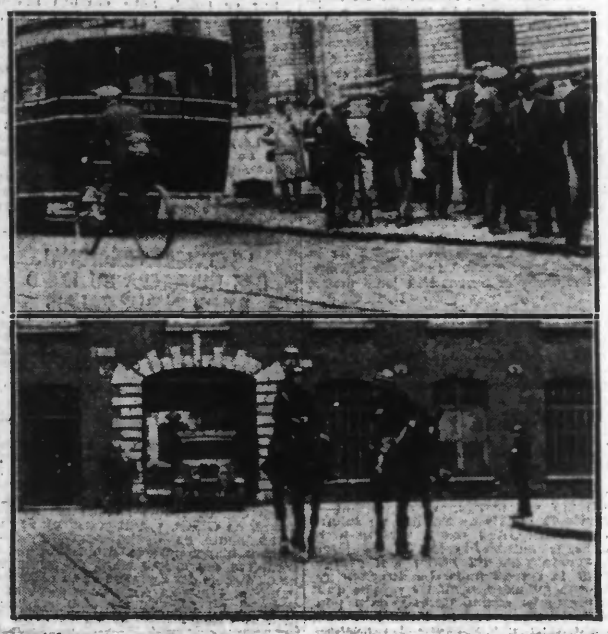

EN HAUT. — Hier matin, à 6 heures, à Halluin, des ouvriers belges prirent les autocars de transport pour se rendre à Mulhouse. — EN BAS : Gardes républicains surveillant les abords de l'usine Motte-Feurlée, rue des Longues-Haies, à Roubaix, qui a rouvert ses portes.

LE XXVe TOUR DE FRANCE CYCLISTE

Le touriste-routier Loncke est vainqueur de l'étape Bordeaux-Bayonne. Les « As » ont été nettement battus

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Bayonne, le 6 juillet. — Qu'y a-t-il de plus embêtant qu'un Bordelais ?

— Des milliers de Bordelais, me répondit le chauffeur « Bibi », après avoir vécu les difficultés du départ de la Capitale Girondine.

C'est que la septième étape Bordeaux-Bayonne fut sérieusement compromise avant qu'elle ne fut entamée.

Depuis que nous avons franchi le bon millier de kilomètres qui séparent Paris de l'estuaire de la Garonne, jamais je n'ai vu un tel concours de population pour applaudir à l'envolée du « Tour de France ».

C'est fou ce que de cyclistes, pédestrians, automobilistes, motocyclistes stationnaient aux abords du contrôle de signature, installé au Grand Café du Commerce, allées de Tourny et tout le long de la route conduisant au Pont de la Maye, où devait se donner le départ officiel.

A trois reprises, le secrétaire général du « Tour », M. Lucien Cazalis, procéda à l'appel nominal, à trois reprises il expédia les « AS » vers le Pont de la Maye et ces trois groupes se retrouvèrent non sans peine à l'endroit indiqué. On le crut, du moins et quand tous les hommes furent là, Henri Desgranges décida, en comité secret, que le départ réel ne serait donné qu'un kilomètre plus loin pour éviter toute chute fâcheuse pouvant amener un handicap pour l'un ou l'autre des coureurs, voire un accident grave susceptible d'engager la responsabilité de l'organisateur.

UN DEPART EN TROIS TEMPS

Mais vous savez, en pareil cas, ce qu'il advient des décisions secrètes, elles sont connues plus rapidement que toutes autres.

Et puis — prenez l'assent, je vous prie, comme « Bibi » — aux « genesses » du Midi on ne la fait pas. Les Marius, les Olive, les Tartarin eurent tôt fait d'éventer le piège, et malgré une mise en scène parfaitement ordonnée, on vit les « pédibus » vous pousser des sprints sur plus d'un kilomètre, où la véritable bataille devait commencer.

LE CALVEZ et Charles PÉLISSIER, sur la route avant Bordeaux

L'ami « Bibi » qui n'est pas manchot en matière sportive, n'avait pas assez d'yeux pour suivre cette course effrénée, changeant totalement d'aspect avec celle vécue depuis tantôt une semaine.

— Formidable ! me disait-il. Pour moi, les Bordelais sont tous des gars qui n'ont pas de rate. Regarde-les filer ! A moins qu'ils ne soient tous de la famille de Jules Ladoumègue. M'est avis que le vin ne doit pas alourdir un individu comme chez nous, la bière. Qu'en penses-tu, Jean ?

Vous vous doutez bien que je ne prêtais pas l'oreille à tous ces « bobards » ; mon attention était tout entière à cette offensive inattendue des sportifs de Bordeaux. Comment allait se définir cet incident ?

En homme qui aime les choses menées rondement, Desgranges fit donner le signal de l'envolée coûte que coûte.

Les « AS » prirent du champ et on allait s'occuper des touristes-routiers toujours au cœur de Bordeaux pour la formalité de la signature, quand se dégageant à grand peine de la foule de leurs admirateurs, des hommes portant le maillot aux couleurs françaises, fondèrent sur les officiels en faisant de grands gestes de supplication.

C'était Leducq, qui, au nom de ses camarades, Le Calvez, Maréchal, Mauclair, expliquait qu'il leur avait été impossible de gagner le départ.

Il fallut, donc, courir sus aux leaders et parlementer avec les Belges, les Italiens, les Allemands, parmi lesquels Charles Pélissier se promenait en solitaire, pour obtenir que tout le monde veuille bien stopper.

Très gentiment, ces messieurs acceptèrent de faire la pause et firent sieste — expression de « Bibi » — sur les bas-côtés de la route.

A 11 h. 30' la troupe était complète et le départ — le bon, celui-là — donné.

Lire la suite en rubrique « SPORTS »

LA SEMAINE BELGE A L'EXPOSITION COLONIALE

(W.W.Ph. H. Manuel).

Douze sociétés de musique et groupes costumés venant des neuf provinces belges, sont arrivés à Paris pour participer à la Semaine belge, organisée à l'Exposition Coloniale. Nos photos montrent : EN HAUT : Les Gilles de Binche, passant Place de l'Opéra. — EN BAS : Le défilé d'une société de pêcheurs d'Ostende. — Lire en 4e page : A L'EXPOSITION COLONIALE.